



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Ligne de conduite à tenir par les arbitres, les clubs et les instances en cas de propos discriminatoires ou racistes

SUR LES RENCONTRES DE **DISTRICT 29** UNIQUEMENT **(Consignes District du Finistère)**

Suite aux incidents survenus depuis quelques mois, et plus particulièrement depuis le début de la saison 2023/2024, le Comité de Direction du District du Finistère, en sa séance du 26 mars 2024, a défini les procédures à observer lorsque que peuvent survenir des propos discriminatoires et/ou racistes.

Art 9 du règlement disciplinaire

Sont considérés comme officiels (**art 128 des RG FFF**):

- L'arbitre,
- Les arbitres assistants,
- Le délégué de match désigné par le District.

Sont habilités à rédiger un rapport :

- Le membre élu du Comité Directeur du District présent au match,
- L'observateur d'arbitre.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

PROPOS OU COMPORTEMENTS RACISTES OU DISCRIMINATOIRES

1-Entendu par un officiel, auteur identifié (Cf conduite à tenir guide de l'arbitrage 29)

Arrêt du match par l'arbitre

L'arbitre appelle les capitaines pour les informer que la rencontre est momentanément interrompue. Il fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police des terrains) et si nécessaire aux dirigeants adverses pour exclure le ou les fautif(s) du stade.

Une fois l'exclusion effectuée, reprise du jeu. Si refus d'une équipe de reprendre la rencontre, la commission compétente se saisira du dossier.

Si ces propos reprennent, ou si le fautif refuse de quitter le stade, la partie sera définitivement interrompue.

Les commissions compétentes (Discipline et Sportive) seront saisies du dossier.

2-Entendu par officiel, auteur non identifié

L'arbitre appelle les capitaines pour les informer que la rencontre est momentanément interrompue.

Il fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police des terrains) et si nécessaire aux dirigeants adverses pour identifier le ou les fautif(s) du stade.

Si identifié, exclusion du stade. Si refus de quitter le stade, match interrompu définitivement.

Reprise du match. Si refus d'une équipe de reprendre la rencontre, la commission compétente se saisira du dossier.

Si non identifié, reprise du match. Demander à un dirigeant du club recevant (et éventuellement du club visiteur) d'essayer d'identifier le fautif pendant le reste de la rencontre.

Si nouvel incident, arrêt définitif du match.

Les commissions compétentes (Discipline et Sportive) seront saisies du dossier.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

3-Non entendu par officiel, auteur identifié

Arrêt du match par l'arbitre

L'arbitre appelle les capitaines pour les informer que la rencontre est momentanément interrompue. Il fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police des terrains) et si nécessaire aux dirigeants adverses pour exclure le ou les fautif(s) du stade.

Une fois l'exclusion effectuée, reprise du jeu. Si refus d'une équipe de reprendre la rencontre, la commission compétente se saisira du dossier.

Si l'auteur refuse de quitter le stade, ou ces propos reprennent, la partie sera définitivement interrompue.

Les commissions compétentes (Discipline et Sportive) seront saisies du dossier.

4-Non entendu par officiel, auteur non identifié

L'arbitre appelle les capitaines pour les informer que la rencontre est momentanément interrompue.

Il fait appel aux dirigeants locaux (responsables de la police des terrains) et si nécessaire aux dirigeants adverses pour identifier le ou les fautif(s) du stade.

Si identifié, exclusion du stade.

Reprise du match. Si refus d'une équipe de reprendre la rencontre, la commission compétente se saisira du dossier.

Si non identifié, reprise du match. Demander à un dirigeant du club recevant (et éventuellement du club visiteur) d'essayer d'identifier le fautif pendant le reste de la rencontre.

Si nouvel incident entendu par un officiel, arrêt définitif du match. Sinon, le match continue.

Les commissions compétentes (Discipline et Sportive) seront saisies du dossier.



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL
DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

ENVAHISSEMENT DE TERRAIN OU BAGARRE GENERALE

Arrêt du match, retour aux vestiaires des joueurs et officiels le temps du retour à une situation normale.

Tenter d'identifier les fautifs (1 club ?, les 2 ?, aucun des deux ?)

Si possible, reprise du jeu (décision arbitre).

Si nouvel incident, arrêt définitif de la rencontre.

Les commissions compétentes seront saisies du dossier.

Précisions complémentaires :

Le club recevant est responsable de la police des terrains.

Chaque club est responsable de ses supporters.

Toutes les personnes exerçant une fonction au sein du club doivent être licenciées.

Dans tous les cas, l'arbitre rédigera un rapport précis sur les incidents pour transmission aux commissions compétentes.